

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe

Réf: 239f06

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie-Monténégro
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine



Giovanni Di Stasi : « plus jamais de Tchernobyl »

Strasbourg, 26.04.2006 – « Plus jamais de Tchernobyl » a déclaré Giovanni Di Stasi, Président du Congrès, l'organe des 200 000 collectivités territoriales d'Europe, à l'occasion du 20^e anniversaire de la pire catastrophe de l'énergie nucléaire civile de l'histoire. Si nous commémorons aujourd'hui les souffrances des victimes, notre devoir est également de trouver les moyens de nous prévenir à l'avenir de telles catastrophes.

« S'il est vrai que les gouvernements devaient faire face aux conséquences immédiates de la catastrophe, n'oublions jamais que ce sont les communautés locales et les habitants qui ont été le plus durement frappés par les retombées radioactives. C'est pourquoi le Congrès du Conseil de l'Europe, en collaboration avec la Fondation de l'autonomie locale de l'Ukraine et la ville de Slavutych a organisé, début mars 2006, une conférence internationale sur les collectivités locales confrontées aux catastrophes. Le 3 mars, les participants à la conférence ont adopté l'Appel de Slavutych, qui réaffirme cinq principes fondamentaux qui doivent désormais inspirer les décisions des pouvoirs publics en matière de sûreté nucléaire. Je suis convaincu que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (qui compte 46 Etats membres) pourra, dans les prochaines semaines, adopter et soutenir ces cinq principes de base pour une meilleure sûreté nucléaire. »

Annexe : les 5 principes de Slavutych :

1. Le rôle central des Etats

Seule une maîtrise par les acteurs étatiques en relation avec la communauté internationale permet d'imaginer une gestion globale de la sûreté nucléaire, à l'échelle mondiale. De plus, seuls les Etats peuvent mobiliser les moyens nécessaires à la recherche scientifique, première mesure d'une politique de prévention à long terme.

2. Le rôle essentiel des collectivités territoriales

Les pouvoirs territoriaux ont un rôle déterminant à jouer en partenariat avec les Etats dans la perspective d'une association des citoyens et d'une protection des populations.

3. La solidarité de voisinage

La sûreté nucléaire ne saurait se satisfaire des limites politico administratives de nos Etats. Elle implique une solidarité effective de voisinage, une coopération transfrontalière qui fait de chaque territoire concerné, quelque soit son rattachement, un acteur à parité avec tous les autres.

4. La transparence et l'information

L'accès à l'information doit être large et permanent.

5. L'association et la consultation des populations

Les populations directement concernées doivent être associées et consultées selon des procédures propres à chaque pays incluant toutes les formes de consultation directe.

Pour plus d'information, http://www.coe.int/T/Congress/11-dossiers/Tchernobyl_fr.asp

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.